



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 9 juillet 2018, ajournée au 23 juillet 2018, au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc
Audrey Desrochers
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2018-2307-250

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2018-2307-251

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant à la liste des lots 1 et 2 du 19 juillet 2018, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 31 341,23 \$ et payés, tel qu'autorisés par le règlement 2016-291 décrétant la délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lots 3 et 4 du 19 juillet 2018, d'une somme de 51 554,49 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2018-2307-252

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Aucune personne n'étant présente dans la salle, le président d'assemblée met fin à la période de questions.

2018-2307-253

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-319 DÉCRÉTANT
L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU CHEMIN RIVIÈRE-NORD**

ATTENDU QUE le 9 avril 2018 le Conseil avait présenté le projet de règlement 2018-319 décrétant l'annexion d'une partie du chemin Rivière-Nord;

ATTENDU QUE le 19 avril 2018 Le Projet de Loi 155 a été adopté obligeant maintenant le conseil à déposer un projet de règlement et non seulement le présenter;

EN CONSÉQUENCE, le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal le projet de règlement 2018-319 décrétant l'annexion d'une partie du chemin Rivière-Nord, conformément aux articles 356 LCV et 445 CMQ.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2018

ATTENDU les dispositions de l'article 3 du règlement de contrôle et suivi budgétaire (2007-136) ;

ATTENDU le dépôt d'un tableau détaillant les transferts budgétaires 2018 requis pour respecter les dispositions du règlement 2007-136 ;

ATTENDU QUE les autres dépenses présentant des variations inférieures à 1 000 \$ ne nécessitent pas de transferts budgétaires, puisque des revenus équivalents aux dépassements budgétaires ont été constatés aux livres de la Municipalité ;

ATTENDU QUE les dépenses prévues au poste 02-320-00-442 pour rembourser Saint-Liguori ont été prises au poste 02-320-00-521-02 tel que mentionné dans la résolution 2018-0502-044,

ATTENDU QUE l'entretien des terrains de soccer ne sera pas effectué cette année comme prévu au poste 02-701-90-528-00;

ATTENDU QUE les frais de banque sont plus élevés en raison de la quantité de paiements faits par cartes de débit et de crédit. L'estimation des coûts pour le reste de l'année est de 6 100 \$. En tenant compte du dépassement actuel du budget, une augmentation de 9 600 \$ est nécessaire ;

ATTENDU QUE les dépenses reliées à la cour municipale n'ont pas été prévues au poste 02-120-00-412-00 et que les sommes nécessaires s'élèvent à 2 000 \$;

ATTENDU QUE des dépenses imprévues sont survenues à l'aréna, un montant de 5 000 \$ doit être ajouté pour couvrir les dépassements;

ATTENDU QUE le changement des toiles au terrain de tennis a entraîné des frais supplémentaires, un transfert de 2 000\$ doit-être effectué;

ATTENDU les orientations privilégiées par le Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser les transferts budgétaires détaillés au tableau ci-dessous et de mandater la technicienne-comptable à en faire l'inscription aux livres de la Municipalité.

	# GL	POSTE DE DÉPENSES	Budget 2018	Transfert	Budget 2018 après transferts
De	02-320-00-442-00	Services payés à d'autres municipalités	15 000,00	15 000,00	0
De	02-701-50-528-00	Entretien terrain soccer	5 000,00	3 600,00	1 400,00
Vers	02-130-00-496-00	Frais de banque	9 000,00	9 600,00	18 600,00
Vers	02-120-00-412-00	Cour municipale	0	2 000,00	2 000,00
Vers	02-701-30-522-00	Entretien bâtiment et terrain	15 000,00	5 000,00	20 000,00
Vers	02-701-50-529-00	Entretien terrain tennis	700,00	2 000,00	2 700,00
		TOTAL DES TRANSFERTS		18 600,00	

ADOPTÉ

2018-2307-255

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA FQM

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser les inscriptions du maire, de deux conseillers et du directeur général pour participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités du Québec qui se tiendra du



20 septembre au 22 septembre prochain, et d'assumer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

2018-2307-256
ou annotation

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
2008-151 CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE DANS LA
MUNICIPALITÉ ET DÉCRÉTANT CERTAINES NUISANCES**

Daniel Leblanc donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera déposé, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 2008-151 concernant la paix et l'ordre dans la municipalité et décrétant certaines nuisances afin d'interdire au propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain de provoquer ou de permettre que soit provoqué ou le fait de permettre, le soulèvement de poussière, de sable, de terre ou de toute particule solide vers un immeuble ou tout lieu public.

2018-2307-257

**RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LOISIR ET SPORT
LANAUDIÈRE - 2017-2018**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion à Loisir et Sport Lanaudière pour 2018-2019 au montant de 100 \$.

ADOPTÉ

2018-2307-258

**RÉVISION BUDGÉTAIRE 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION (OMH) DE CRABTREE**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a fait parvenir le rapport d'approbation de la révision budgétaire 2018 pour l'Office municipal d'habitation de Crabtree;

ATTENDU QU'à cet effet la part municipale augmentera de 2 130 \$ à 6 220 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'approuver la révision budgétaire 2018 de l'Office municipal d'habitation de Crabtree ainsi que la quote-part du déficit que cela implique pour la Municipalité.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 20.


Mario Lasalle, maire


Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.